



Président : M. Paul J. F. LUSAKA (Zambie).

POINT 25 DE L'ORDRE DU JOUR

La situation en Amérique centrale : menaces contre la paix et la sécurité internationales et initiatives de paix : rapport du Secrétaire général

1. M. MUÑOZ LEDO (Mexique) [*interprétation de l'espagnol*] : Monsieur le Président, permettez-moi, en premier lieu, de vous exprimer le plaisir qu'éprouve ma délégation à louer une fois de plus les qualités qui font de vous un diplomate remarquable et qui vous ont conduit à la présidence de l'Assemblée générale, ce qui marque une étape importante dans votre brillante carrière.

2. Nous vous félicitons également d'avoir fixé la date de ce débat à un moment opportun, alors que la communauté internationale peut utiliser tout le poids de son autorité politique et morale pour favoriser l'adoption immédiate de l'Accord de Contadora pour la paix et la coopération en Amérique centrale [A/39/562, annexe] et contrecarrer les tendances interventionnistes et militaristes qui continuent de se manifester.

3. Il y a un an, l'Assemblée générale adoptait par consensus la résolution 38/10 par laquelle elle réaffirmait le droit du Costa Rica, d'El Salvador, du Guatemala, du Honduras et du Nicaragua de décider librement de leur propre avenir et condamnait les actes d'agression dirigés contre la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale des pays d'Amérique centrale. Aux termes de cette résolution, l'Assemblée exprimait son appui le plus énergique au Groupe de Contadora et le priait instamment de persévérer dans ses efforts. Elle demandait également instamment aux Etats de la région, ainsi qu'aux autres Etats, de s'abstenir d'entreprendre ou de poursuivre des opérations militaires qui puissent aggraver la situation et entraver l'effort de négociation.

4. Dans l'intervalle, les pays membres du Groupe de Contadora ont consacré leurs plus grands efforts à la promotion du dialogue régional et à sa matérialisation en un instrument juridique qui exprime des engagements politiques et jette les bases de l'instauration de la stabilité, de la paix et du progrès auxquels aspirent les peuples de la région.

5. Le projet révisé de l'Accord de Contadora est le fruit d'un processus intensif de négociation et constitue une synthèse équilibrée des intérêts légitimes de tous les gouvernements d'Amérique centrale. Le processus de révision qui s'est achevé le 7 septembre a permis de mettre l'accent sur le rôle primordial joué par ces gouvernements dans le règlement pacifique de leurs différends, de définir et d'harmoniser les prin-

cipes et les buts communs, et de trouver de nombreux points d'accord qui constituent dès à présent un cadre cohérent d'entente.

6. La tâche accomplie tout au long de cette année a été ardue et extrêmement complexe car elle a dû être menée dans un climat où les hostilités, les ingérences, les menaces, les pressions, les opérations clandestines et les incidents armés ont prévalu. Il suffit de rappeler que le Conseil de sécurité a dû se réunir à trois reprises au cours de cette période pour procéder à l'examen de la grave situation en Amérique centrale.

7. Les dispositions de la résolution 38/10 interdisant les pressions politiques et les activités militaires qui vont à l'encontre de la solution négociée n'ont pas été respectées par tous les Etats; l'on a en outre observé un accroissement sensible des actes d'intervention que l'Assemblée elle-même a condamnés. Mon gouvernement a souligné que les efforts de négociation étaient sérieusement entravés par toutes sortes d'activités qui aggravent les tensions et sèment la méfiance dans la région. Il a déclaré que la présence militaire étrangère toujours plus manifeste et l'appui apporté, ouvertement ou non, à des groupes exogènes, dont le but est de renverser des gouvernements établis, étaient de toute évidence autant d'obstacles à la détente.

8. Notre activité diplomatique s'est ainsi déroulée dans une situation paradoxale. D'une part, la volonté de paix des peuples d'Amérique centrale et la tendance au dialogue de leurs gouvernements sont de plus en plus marquées et méritent un appui plus large de la part de la communauté internationale; d'autre part, il subsiste des stratégies de domination que l'on s'emploie à renforcer et qui encouragent les conflits depuis l'extérieur. Dans de telles conditions, les résultats obtenus grâce à l'initiative de Contadora et l'attitude positive des gouvernements directement intéressés doivent être appréciés à leur juste valeur et résolument appuyés par la communauté des Etats.

9. Nous sommes persuadés que l'Assemblée générale prendra conscience de la situation délicate dans laquelle nous nous trouvons et de l'importance que revêt la signature de ces accords. Ces derniers pourraient marquer le début d'une ère nouvelle de coexistence en Amérique centrale, mais aussi donner un élan nouveau en vue de renverser la tendance regrettable qui domine sur la scène internationale, où les infractions au droit international et les violations des principes de la Charte des Nations Unies sont devenues la règle.

10. Le Ministre des relations extérieures du Mexique, Bernardo Sépulveda, a affirmé devant l'Assemblée [5^e séance] notre profonde conviction que l'Accord de Contadora répond exactement aux besoins de stabilité dans la région et en a appelé aux gouvernements d'Amérique centrale pour qu'ils assument d'urgence les engagements juridiques prévus aux

termes de l'Accord. Il a souligné que le but final de cet instrument était de sauvegarder l'indépendance des Etats, d'éviter que ne se poursuive la destruction des ressources humaines et matérielles et d'ouvrir la voie au développement économique, politique et social, grâce à des accords honorables, justes et responsables, nés de la conciliation et non de la coercition. M. Sepúlveda a par ailleurs lancé un appel aux gouvernements qui ont des liens et des intérêts dans la région pour qu'ils apportent un soutien clair et sans équivoque en vue de mettre fin à la course aux armements et au trafic d'armes, aux manœuvres navales, terrestres et aériennes et à la présence de conseillers et de bases militaires étrangers. Si les pays d'Amérique centrale respectent les accords conclus, a-t-il dit, d'autres Etats devront inévitablement assumer les obligations qui sont les leurs.

11. Aucun prétexte ne peut être invoqué en faveur de l'ingérence politique et militaire. L'Accord reconnaît que la paix dépend non seulement du règlement des différends qui opposent les gouvernements de la région, mais aussi d'une stabilité interne reposant sur le pluralisme, le parachèvement de la démocratie participative, les systèmes représentatifs et la promotion d'un processus authentique de réconciliation nationale.

12. Il s'agit d'engagements de caractère national que les gouvernements d'Amérique centrale assument souverainement, conformément au principe de l'autodétermination des peuples, et qui supposent la non-intervention dans les affaires intérieures de ces Etats. Il faut d'abord que cesse immédiatement toute forme d'ingérence étrangère pour que l'on puisse ensuite renforcer la paix, et non pas l'inverse, comme certains le prétendent. Ce qui est en jeu, en fin de compte, c'est l'indépendance de l'Amérique centrale.

13. L'Accord reconnaît d'autre part le droit de tous les Etats de la région à la sécurité, selon des critères d'équilibre et de réciprocité. On ne cherche à octroyer à personne des avantages indus, et moins encore à perpétuer un climat de crainte et de méfiance. L'instrument contient des engagements spécifiques et liés entre eux qui répondent aux différentes causes de la rupture de la paix. Leur respect conduirait à une sécurité collective authentique.

14. Parmi ces causes, on peut mentionner les racines profondes de la crise en Amérique centrale, lesquelles plongent dans un passé marqué par le colonialisme, l'exploitation et l'iniquité. L'Accord reconnaît le rôle primordial que jouent dans le développement les institutions d'intégration économique et prévoit un programme à long terme pour transformer, avec l'appui actif de la coopération internationale, les conditions de vie qui sont à l'origine des conflits dans la région.

15. L'instrument prévoit également la création d'une Commission de vérification et de contrôle en matière de sécurité ainsi que celle de comités *ad hoc* pour l'évaluation et le suivi des engagements d'ordre politique, économique et social. Les mécanismes de vérification, de contrôle et de suivi prévus dans l'Accord répondent parfaitement aux problèmes identifiés à l'issue d'un long processus de négociation. Bien sûr, tous ces mécanismes pourraient être améliorés et on pourrait même songer à les renforcer, mais ce n'est pas une raison pour retarder l'entrée en vigueur d'accords indispensables à l'établissement d'un nouveau système de relations entre les Etats d'Amérique cen-

trale. Et c'est encore moins une raison pour accepter les pressions dans ce sens de milieux puissants dont la responsabilité dans les événements régionaux est évidente.

16. Ce qui compte finalement dans un traité international, c'est la volonté politique de s'y conformer. Voilà pourquoi notre appel ne vise pas seulement à la signature de l'Accord et du Protocole additionnel, mais avant tout à l'engagement sincère de tous les Etats pour qu'ils contribuent à l'ouverture d'une ère de paix et de prospérité dans la région de même qu'à l'élimination du long cycle d'ambitions hégémoniques qui sont à l'origine de la plupart des retards et des conflits en Amérique centrale.

17. Les ministres des affaires étrangères des pays membres du Groupe de Contadora sont venus à l'Organisation des Nations Unies pour prôner, devant les organes compétents, l'appui de la communauté internationale en faveur de l'adhésion rapide à l'Accord. Ils ont fait rapport au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité sur le résultat de leurs démarches et ils ont demandé la distribution de la version révisée de l'Accord en tant que document de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité. Ledit document a été publié le 9 octobre dernier sous la double cote A/39/562-S/16775.

18. Nous remercions le Secrétaire général de la vive attention qu'il a accordée à nos travaux et de la fidélité avec laquelle il reproduit dans son rapport les données que nous lui avons fournies. Nous sommes persuadés qu'il saura user des facultés que la Charte lui accorde ainsi que de sa haute autorité politique pour promouvoir l'aboutissement du processus. Nous espérons également que le Conseil de sécurité réagira d'une façon conforme à la gravité de la situation et à l'importance de cet effort latino-américain, qui a été pleinement appuyé par sa résolution 530 (1983).

19. Au cours du débat général de la session en cours, la quasi-totalité des délégations ont manifesté leur solidarité à l'égard des efforts du Groupe de Contadora et de l'Accord. Un grand nombre d'entre elles ont dénoncé les actes d'agression contre le Nicaragua et ont rejeté différentes formes d'ingérence étrangère dans les affaires intérieures des pays d'Amérique centrale. Nous sommes persuadés que ces déclarations se traduiront par une pression ferme des Etats Membres pour atteindre les objectifs de paix dans la région. Le Groupe de Contadora agit au nom de la communauté internationale et non pas pour se substituer à elle, et nous n'avons pas non plus pour but de défendre la passivité politique ou le conformisme devant l'injustice.

20. Nous reconnaissons l'extraordinaire valeur politique de la Déclaration ministérielle des pays non alignés, dans son chapitre relatif à l'Amérique latine et aux Caraïbes. Conformément à ses principes, le Mouvement des pays non alignés s'est prononcé contre l'agression et l'interventionnisme et en faveur des efforts de négociation diplomatique visant à garantir l'équilibre et le développement de l'Amérique centrale, en marge des affrontements de superpuissances.

21. Il convient de souligner l'opportunité de la conférence qu'ont tenue, à San José, les 28 et 29 septembre 1984, les ministres des relations extérieures des pays membres de la Communauté économique européenne,

de l'Espagne et du Portugal, des cinq pays d'Amérique centrale et des pays membres du Groupe de Contadora. Outre la signification historique de l'engagement de ces nations à l'égard du développement de l'Amérique centrale, sans aucune idée d'ingérence ou de domination, il convient de mentionner l'appui illimité qu'elles ont apporté aux solutions politiques provenant de la région et leur rejet ouvert des méthodes prétendant régler les problèmes par la force.

22. Malgré cette solidarité croissante, certains événements se sont produits depuis le moment où l'Accord a été remis aux gouvernements d'Amérique centrale, le 7 septembre dernier. Les déclarations formulées par les pays intéressés eux-mêmes laissent supposer la signature imminente de l'instrument. Cependant, cela n'a pas eu lieu jusqu'à maintenant pour diverses raisons et à cause d'événements trop connus. L'opinion publique internationale ne doit pas se laisser détourner de l'objectif primordial, qui est de jeter les bases d'une paix juste et durable dans un cadre équitable et obligatoire pour tous.

23. Le Groupe de Contadora a persisté dans sa détermination de voir aboutir les efforts qu'il déploie depuis deux ans et qui ont débouché sur la seule voie universellement acceptée pour la détente et le progrès dans la région. Réunis à Madrid le 17 octobre dernier, les quatre Ministres des affaires étrangères ont convenu qu'il était opportun de retenir les observations formulées par les pays d'Amérique centrale, lesquelles pourraient contribuer — je répète, contribuer — à donner une plus grande précision à ce qui a été énoncé, sans que l'on cherche à rouvrir une discussion de fond ou à modifier les postulats et principes sur lesquels repose l'Accord.

24. Nous sommes certains que la volonté politique concurrente des gouvernements de la région permettra l'aboutissement rapide du processus. Nous savons que l'on peut rechercher la paix par différentes voies. Le dialogue entamé par le Gouvernement salvadorien avec les forces politiques représentatives est un fait heureux qui répond, en outre, à un appel de la communauté internationale. Il en va de même du dialogue de Manzanillo, encouragé par le Gouvernement mexicain, entre la République du Nicaragua et les Etats-Unis d'Amérique.

25. Le Groupe de Contadora a, de plus, permis la mise en place de mécanismes de détente pour prévenir des incidents bilatéraux, comme dans le cas de la frontière entre le Nicaragua et le Costa Rica, et a entrepris diverses initiatives pour favoriser la communication politique et la coopération économique et sociale entre les pays de la région.

26. Toutes ces actions qui convergent dans le sens de la paix pourraient être consolidées et multipliées si nous donnions, au plus tôt, une forme concrète aux engagements qui doivent leur servir de cadre et de stimulant. En supprimant la présence de forces étrangères dans la région, lesquelles font obstacle au dialogue, limitent les souverainetés et déforment les ententes.

27. C'est dans cet esprit que la Colombie, le Mexique, le Panama et le Venezuela ont élaboré le projet de résolution A/39/L.6, que j'ai maintenant l'honneur de présenter à l'Assemblée. Dans ledit projet, l'Assemblée générale demande instamment à chacun des cinq gouvernements d'Amérique centrale d'accélérer

ses consultations avec le Groupe de Contadora de sorte que le processus de négociation aboutisse rapidement à la signature de l'Accord de Contadora, ce qui facilitera l'application intégrale des engagements prévus dans l'Accord et l'entrée en vigueur des mécanismes d'exécution et de suivi; l'Assemblée y demande également instamment à tous les Etats, notamment à ceux qui ont des liens et des intérêts dans la région, de respecter pleinement les buts et principes de l'Accord de Contadora, ainsi que les engagements convenus, en adhérant au Protocole additionnel audit Accord; en outre, dans le projet, l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de tenir le Conseil de sécurité régulièrement informé, conformément à la résolution 530 (1983) du Conseil de sécurité, de l'évolution de la situation et prie aussi le Secrétaire général de présenter à l'Assemblée générale, le 15 décembre 1984 au plus tard, un rapport sur les progrès réalisés dans l'application de la résolution.

28. A la lumière de l'appui unanime que la communauté internationale a apporté au processus de Contadora, nous sommes certains que, comme il y a un an, ce projet de résolution sera adopté par consensus.

29. Avant de terminer, qu'il me soit permis de faire référence au message que le président Miguel de la Madrid a adressé, il y a quelques mois, à la session commune du Congrès des Etats-Unis. Le chef de l'Etat mexicain a souligné à cette occasion que "Contadora est une démarche latino-américaine pour résoudre un problème latino-américain". Il a soutenu que "le dialogue est possible, tout comme l'est le règlement négocié des conflits", et il a rejeté expressément, "sans exception, des systèmes militaires qui mettraient gravement en danger la sécurité et le développement de la région". Il a dit également :

"Notre continent ne doit pas être la scène d'une violence généralisée qui, comme cela est arrivé dans d'autres parties du monde, est sans cesse plus difficile à contrôler. Pour nos pays, la supériorité de la raison et de l'entente sur l'efficacité illusoire de la force est évidente.

"Nous sommes convaincus que le conflit en Amérique centrale est le résultat des carences économiques, du retard politique et de l'injustice sociale dont souffrent les pays de la région. Nous ne pouvons pas accepter, en conséquence, qu'on l'inscrive dans la confrontation Est-Ouest et que les réformes et les changements structurels de certains pays soient perçus comme une menace à la sécurité des autres nations de l'hémisphère."

30. Il est temps encore d'éviter l'application mécanique à notre région de stratégies d'escalade militaire qui ont alimenté, au niveau global, la course aux armements. Il est temps d'affronter les causes réelles des problèmes et de les résoudre par des voies raisonnables.

31. La paix en Amérique centrale pourrait constituer le commencement d'un processus plus large de détente, de désarmement et de coexistence pacifique. Voilà la signification ultime de nos efforts.

32. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole au représentant du Venezuela pour une motion d'ordre.

33. M. SUCRE-FIGARELLA (Venezuela) [*interprétation de l'espagnol*] : J'ai été très surpris de cons-

tater qu'il est actuellement distribué aux représentants un document qui a l'air officiel et qui fait référence à des propos qu'aurait tenus le Ministre des affaires étrangères de mon pays sur l'Accord de Contadora et sur la situation spécifique de l'Amérique centrale. Je tiens à ce qu'il soit bien clair que ce document n'a jamais été publié par la délégation du Venezuela. Nous ne connaissons pas sa provenance et nous estimons qu'il est grave, mais significatif, qu'un tel document ait pu être distribué sans autorisation.

34. Pour ce qui est du texte de ce document, je tiens à souligner que la position de mon pays est claire, comme l'a souligné le communiqué conjoint publié le 17 octobre dernier à Madrid [A/39/604, annexe], dans lequel les quatre ministres des affaires étrangères des pays membres du Groupe de Contadora ont affirmé que si l'Accord de Contadora révisé était une mesure importante dans le processus de négociation, ils voyaient cependant avec intérêt et de façon positive les objections formulées par d'autres pays, et qu'ils étaient prêts, étant donné la nécessité d'une vision générale du problème, à se réunir de nouveau pour analyser globalement leur position définitive vis-à-vis du texte final de l'Accord.

35. En conséquence, je veux qu'il soit clairement compris que le document qui a été distribué n'émane pas de l'ambassade du Venezuela et que son contenu m'est totalement étranger, étant donné que je n'ai reçu aucune information officielle du Gouvernement du Venezuela à son sujet. La position de mon gouvernement à ce propos sera exposée au moment où je prendrai la parole tout à l'heure.

36. M. CHAMORRO MORA (Nicaragua) [*interprétation de l'espagnol*] : Monsieur le Président, permettez-moi avant tout de vous féliciter pour votre élection à la présidence de la trente-neuvième session de l'Assemblée générale. Vos talents de diplomate, votre fermeté dans la défense des principes qui sous-tendent l'Organisation, ainsi que la tradition exemplaire de tiers-mondisme et de solidarité de la politique extérieure de votre pays, sont les garanties que vous saurez diriger nos travaux de manière qu'ils constituent une contribution positive à la cause de la paix et de la stabilité dans le monde.

37. Quand, à la trente-huitième session de l'Assemblée générale, l'on a examiné pour la première fois, à la demande du Nicaragua, la question intitulée "La situation en Amérique centrale : menaces contre la paix et la sécurité internationales et initiatives de paix", c'était peu de temps après que le Président des Etats-Unis eut fait certaines déclarations, et notamment la suivante : "Je crois qu'un pays a le droit de recourir à des mesures d'action secrète chaque fois qu'il estime qu'elles répondent à ses propres intérêts". Miguel D'Escoto Brockmann, alors ministre des affaires étrangères de mon pays, a rejeté clairement cette notion impériale d'action secrète, dont les manifestations les plus concrètes ont été les actes d'intervention contre des Etats indépendants au moyen de l'assassinat de dirigeants politiques, d'attentats terroristes contre les populations sans défense et d'actions déstabilisatrices engagées au moyen de mercenaires.

38. Etant donné le grand intérêt que je porte à cette déclaration présidentielle, je citerai un paragraphe de l'intervention de M. D'Escoto à la trente-huitième session [47^e séance], car ses termes sont étroitement

liés avec une autre situation qui est largement débattue et qui a causé la honte et la stupeur du peuple américain et de la communauté internationale, je veux parler du manuel d'opérations psychologiques dans la guerre de guérilla [A/39/596, annexe]. M. D'Escoto a dit :

"Néanmoins, ce ne sont pas seulement les paroles du président Reagan qui nous préoccupent, mais aussi l'application de cette philosophie qui, en fin de compte, ne vise rien d'autre que la séparation totale des Etats-Unis d'Amérique de l'ordre juridique international actuel et de la communauté des nations civilisées. Nous avons estimé important de commencer cette intervention sur la question... en faisant allusion à ce que les générations futures connaîtront sans aucun doute comme étant la "doctrine Reagan", car c'est précisément là qu'ont pris naissance l'essence et la cause de la crise centraméricaine actuelle, qui préoccupe au plus haut point le Nicaragua, les peuples de la région et la communauté internationale dans son ensemble." [47^e séance, par. 7.]

39. Il est également important de rappeler — car cela, d'une part, est en rapport avec la situation de crise politique, économique et sociale que traverse la région et, d'autre part, peut déboucher sur un conflit militaire qui aurait des ramifications régionales — l'affirmation formulée par la représentante des Etats-Unis au Conseil de sécurité, Mme Jeane Kirkpatrick, lorsque fut débattue la question de l'invasion de la Grenade : "L'interdiction de l'emploi de la force à laquelle se réfère la Charte doit être replacée dans le contexte. Elle n'est pas absolue".

40. Aujourd'hui, un an après, nous sommes de nouveau réunis ici pour dénoncer la politique de terrorisme d'Etat du gouvernement Reagan et pour réitérer une fois encore la volonté de paix de mon gouvernement, en dépit de la guerre sale et non déclarée à laquelle nous sommes journellement confrontés.

41. Nous savons que nous courons une fois de plus le risque d'être accusés de sensationnalisme par les Etats-Unis, qui avancent l'argument selon lequel nos accusations relatives à une invasion éventuelle, directe ou indirecte, sont fausses, en ignorant ou en prétendant ignorer que ce sont leurs actes d'agression sans discrimination, leurs menaces, leurs attaques et leurs actes hostiles qui nous ont obligés à recourir au Conseil de sécurité et à demander l'inscription de la question de l'Amérique centrale à l'ordre du jour de l'Assemblée générale, et en dissimulant ou en s'efforçant de dissimuler qu'une décision a déjà été prise pour résoudre les problèmes de l'Amérique centrale par les armes. Je veux insister sur le fait que ce sont nos accusations, jointes aux déclarations du Mouvement des pays non alignés et aux initiatives de paix telles que celles du Groupe de Contadora, qui ont jusqu'ici dressé un obstacle à l'invasion.

42. Les événements qui se sont produits au cours de cette année sont trop nombreux pour pouvoir passer inaperçus et revêtent une telle importance et une telle gravité, compte tenu de la situation actuelle dans laquelle se trouve la région, qu'il est impossible de ne pas les mentionner. N'importe qui aurait pu penser qu'à la suite des énormes efforts déployés pour faire approuver par consensus la résolution 38/10 de l'As-

semblée générale, l'Amérique centrale serait devenue une oasis de paix et de tranquillité.

43. Malheureusement, en bien des occasions, les paroles et les engagements politiques contractés peuvent paraître solennels, alors que la réalité, qui reflète les faits et la véritable position ainsi que l'attitude d'engagement des gouvernements à l'égard de la paix, a démontré tout à fait le contraire. En définitive, ce sont les choix militaires, la décision politique de résoudre les problèmes de la région par la force, indépendamment de la somme de destruction et de morts qui pourraient en résulter, y compris pour le peuple nord-américain lui-même, ainsi que les dangers d'une guerre régionale, qui l'ont emporté.

44. A la suite de l'examen de la question au cours de la trente-huitième session et depuis les premiers mois de cette année, l'agression impérialiste dirigée contre le Nicaragua, loin de cesser, s'est poursuivie avec une force renouvelée.

45. De janvier à avril 1984, le renforcement de la présence militaire nord-américaine dans les eaux et sur le territoire de l'Amérique centrale a été manifeste. Les manœuvres militaires ont pris un caractère permanent, l'une suivant l'autre. La présence d'effectifs militaires s'est accrue considérablement et est devenue permanente, elle aussi. Les niveaux d'armement ont augmenté d'une manière sans précédent. On a modernisé les installations militaires et on en a construit d'autres. L'entraînement et la formation militaires au niveau technique ont cessé de se faire uniquement dans la zone du canal de Panama et ont maintenant lieu également dans le centre d'entraînement régional établi au Honduras. La présence d'un nombre accru de conseillers militaires est également devenue évidente, en violation des engagements pris par le pouvoir exécutif envers le Congrès. De même, les opérations secrètes effectuées par la Central Intelligence Agency (CIA) et ses mercenaires ont atteint un niveau élevé de complexité, leurs attaques ont augmenté et une série d'actes de terrorisme visant à assassiner, à séquestrer et à détruire sans aucune discrimination a été entreprise.

46. Au début de février 1984, le Conseil de sécurité s'est réuni pour examiner notre plainte concernant une incursion sur notre territoire, le 2 février, de six avions de type chasseur-bombardier et Push and Pull qui ont attaqué une unité de l'armée populaire sandiniste et un centre de communications civiles dans la région du volcan Casitas, ainsi qu'une incursion, le 3 février, d'avions de guerre non identifiés qui ont attaqué le secteur d'Aposentillo, tous endroits situés à l'ouest de notre pays, et plus exactement dans le département de Chinandega.

47. En cette occasion, le Nicaragua a annoncé que ces attaques représentaient une escalade qualitative dans la guerre lancée contre notre pays, et a tenu à souligner la responsabilité du Gouvernement des Etats-Unis. Nous avons également présenté des données concrètes sur les manœuvres militaires de Big Pine II et de Big Pine III que les Etats-Unis venaient d'effectuer et qui avaient pris la forme d'une menace contre notre pays. De même, nous avons dénoncé la construction d'une nouvelle base militaire dont le coût s'est élevé à 160 millions de dollars, ainsi que la présence permanente d'effectifs de l'armée des Etats-Unis en territoire hondurien.

48. Deux mois plus tard seulement, le 29 mars, nous nous sommes vu forcés de demander à nouveau la réunion du Conseil de sécurité pour dénoncer le nombre toujours croissant des opérations militaires menées par les mercenaires de la CIA par le biais de l'utilisation, dans le cadre de leurs attaques criminelles, d'avions, d'hélicoptères et de vedettes rapides, ce qui constituait une guerre aéronavale qui a abouti au minage des principaux ports nicaraguayens du Pacifique et de l'Atlantique. Le minage de nos ports représentait non seulement l'extension maximale de la guerre sale et non déclarée menée par une grande puissance contre un petit pays, mais encore un blocus commercial et économique visant à affaiblir notre situation économique, et mettait en même temps en péril le droit de libre navigation et de commerce en violation des résolutions du Conseil de sécurité et du droit international. Il a révélé en même temps, en raison des niveaux de complexité requis, la participation directe de citoyens des Etats-Unis membres de la CIA et de forces armées nord-américaines, qui utilisaient aux fins de leurs opérations des vedettes rapides opérant à partir d'un navire nord-américain stationné en haute mer.

49. En ce qui concerne ce débat et le projet de résolution présenté par le Nicaragua², qui a recueilli 13 voix pour, une abstention et le veto des Etats-Unis, il est important de noter que la délégation des Etats-Unis, malgré la consternation et l'indignation de la communauté internationale, a évité de répondre clairement à nos accusations, laissant penser qu'il s'agissait là d'un problème entre Nicaraguayens. Tout cela pour que, quelques jours plus tard, des fonctionnaires du gouvernement Reagan, sous l'influence de l'opinion publique internationale et nationale, y compris la presse et le Congrès, reconnaissent publiquement, et en contradiction avec leur représentant auprès de l'Organisation des Nations Unies, la participation directe des agents de la CIA, qui ont utilisé des méthodes que nous avions nous-mêmes dénoncées, et dont les agissements, comme l'a laissé récemment entendre l'ancien vice-président Walter Mondale lors du dernier débat présidentiel, ont couvert de honte le peuple nord-américain et ébranlé la conscience de ce dernier.

50. Le 9 avril 1984, à la suite de l'intensification des opérations secrètes de la CIA, nous avons décidé de déposer devant la Cour internationale de Justice une plainte contre les Etats-Unis à cause de leur politique criminelle de terrorisme d'Etat contre la révolution populaire sandiniste. Le 10 mai, à notre demande, la Cour a ordonné une série de mesures conservatoires, parmi lesquelles je cite la suivante, qui fait l'objet du paragraphe 41.B.2 de son ordonnance :

“Le droit à la souveraineté et à l'indépendance politique que possède la République du Nicaragua, comme tout autre Etat de la région et du monde, [doit être] pleinement respecté et ne [doit être] compromis d'aucune manière par des activités militaires et paramilitaires qui sont interdites par les principes du droit international, notamment par le principe que les Etats s'abstiennent, dans leurs relations internationales, de recourir à la menace ou à l'emploi de la force contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout Etat, et par le principe relatif au devoir de ne pas intervenir dans les affaires relevant de la compétence nationale d'un Etat,

[principes] consacrés par la Charte des Nations Unies et la Charte de l'Organisation des Etats américains³."

51. Il est intéressant de signaler que le 6 avril dernier, le Gouvernement des Etats-Unis, face à la perplexité de la communauté internationale, a remis au Secrétaire général une communication dans laquelle il prétendait refuser de reconnaître la juridiction de la Cour internationale de Justice. Cette communication, présentée trois jours avant que le Nicaragua ne dépose devant la Cour une plainte contre les Etats-Unis, représente l'une des nombreuses tentatives des Etats-Unis de se soustraire à la loi et à la justice internationales. A cet égard, lors du débat présidentiel du 21 octobre dernier, le candidat Mondale a déclaré : "Pour la première fois dans l'histoire contemporaine, nous avons dû refuser la juridiction de la Cour internationale parce qu'elle nous aurait déclarés coupables d'actes illégaux."

52. C'est le 7 septembre dernier⁴ que mon gouvernement a eu recours au Conseil de sécurité pour la dernière fois afin de dénoncer les attaques impérialistes, et nous l'avons fait après qu'un hélicoptère UH-500 de fabrication nord-américaine eut été abattu. Cet hélicoptère se livrait, aux côtés de trois avions Push and Pull, à des combats au cours desquels deux citoyens américains nommés Dana Parker et James Powell ont perdu la vie. Ils étaient tous deux membres du groupe paramilitaire "Assistance civique militaire" qui, en toute impunité, transporte du matériel militaire et se livre à des combats avec les "paladins de la liberté" du président Reagan. On se souvient que ces morts ont ému l'opinion publique aux Etats-Unis et ont provoqué une série d'enquêtes menées par les médias nord-américains, qui ont constaté la grande liberté de mouvement de ce groupe bien qu'il ait fait l'objet d'enquêtes de la part du Federal Bureau of Investigation il y a quelques mois.

53. Le 7 septembre également, le représentant des Etats-Unis a affirmé devant le Conseil de sécurité : "Les Etats-Unis n'ont pas envoyé de personnel au Nicaragua pour déstabiliser le régime." Pour que cela soit bien clair, je répète, les Etats-Unis n'ont pas envoyé de personnel au Nicaragua pour déstabiliser le régime. Il a également dit : "Je voudrais conclure en déclarant une fois encore que les Etats-Unis n'essaient pas de renverser le Gouvernement sandiniste." Cette déclaration nous a stupéfaits, parce que nous voyons tous les jours comment les Etats-Unis discutent publiquement des différents moyens de mener leur guerre secrète.

54. Pour réfuter ces affirmations, je me référerai à titre d'exemple à quelques-unes des réponses données par le Président des Etats-Unis, Ronald Reagan, lors du récent débat présidentiel, quand il a affirmé, se référant au manuel de la CIA : "Nous avons une personne sous contrat avec la CIA au Nicaragua, qui est censée conseiller les contre-révolutionnaires s'agissant des tactiques militaires et qui a élaboré le manuel qu'il a remis au chef de la CIA au Nicaragua pour impression." Je répète pour que les membres de l'Assemblée générale voient bien les différences qui existent entre les déclarations des représentants des Etats-Unis ici ou au Conseil de sécurité et les déclarations du Président des Etats-Unis et de ses principaux porte-parole : "Nous avons une personne sous contrat avec

la CIA au Nicaragua, qui est censée conseiller les contre-révolutionnaires s'agissant des tactiques militaires et qui a élaboré le manuel qu'il a remis au chef de la CIA au Nicaragua pour impression."

55. Au cours de l'année écoulée, nous avons entendu à maintes reprises les déclarations du président Reagan et de son gouvernement contre le terrorisme. Ils ont prétendu se faire les arbitres internationaux de la question pour déterminer, signaler et juger ce qui mérite d'être qualifié de terrorisme. En fait, si la compréhension et l'utilisation du terrorisme sont pour un Etat une qualification nécessaire pour procéder à pareil arbitrage, il ne fait aucun doute que le gouvernement actuel des Etats-Unis est mieux placé que tout autre gouvernement, toute autre personne ou toute autre organisation pour jouer ce rôle. Quelques-uns des nombreux actes criminels commis contre mon pays par le gouvernement Reagan, par l'intermédiaire de la CIA, ont été révélés au grand jour. Deux d'entre eux, parmi les plus graves, révèlent la culpabilité de la CIA dans l'explosion des entrepôts de pétrole de notre principal port du Pacifique, le port de Corinto, ainsi que sa culpabilité et sa participation directe en ce qui concerne le minage de nos principaux ports en mars dernier. Ces faits montrent bien qui dit la vérité et qui la nie ou l'élude, qui est l'agressé et qui est l'agresseur, qui utilise des moyens politiques pour se défendre et qui utilise des méthodes terroristes pour attaquer.

56. L'opinion publique nationale et internationale a accueilli avec indignation la nouvelle de la préparation et de la distribution d'un document intitulé "Opérations psychologiques dans la guerre de guérilla". Le manuel, élaboré par la CIA et destiné aux bandes de mercenaires qui assassinent chaque jour notre population, est un manuel d'instruction sur la façon de commettre des crimes contre le peuple du Nicaragua et ses dirigeants, et il encourage les enlèvements et l'assassinat, y compris le recrutement de tueurs à gages. L'origine du document ne peut plus être mise en doute, tous les niveaux du gouvernement actuel, y compris le président Reagan, l'ayant reconnue sans rougir. Il faut ajouter que la presse américaine nous a récemment informés que les adjoints du Directeur de la CIA, William Casey, et de la représentante des Etats-Unis auprès de l'Organisation, Mme Jeane Kirkpatrick, avaient discuté en 1982 de la nécessité de rédiger un manuel de cette nature.

57. Nous insistons fermement sur le fait que l'élaboration de ce manuel ne doit pas être considérée comme un fait isolé d'importance négligeable. Ce n'est pas autre chose que la version imprimée de la philosophie du gouvernement actuel du pays le plus puissant de la terre. C'est là le critère de sa stature morale, l'expression la plus éloquente de son refus d'accepter les buts et principes de la Charte des Nations Unies et la dernière évaluation de son respect des normes de son propre droit et de l'ordre juridique international.

58. Néanmoins, je ne m'arroge pas le droit exclusif de juger ce comportement honteux, car des citoyens des Etats-Unis appartenant aux milieux dirigeants se sont également chargés de cette tâche. Le parlementaire Edward Boland a qualifié cette politique de répugnante et de désastreuse pour la politique étrangère des Etats-Unis. Il a assuré de surcroît que le manuel était une preuve que la sale guerre secrète contre le Nicaragua ne vise pas à arrêter le prétendu trafic

d'armes vers El Salvador, mais bien à renverser le Gouvernement du Nicaragua. Le sénateur Christopher Dodd a déclaré : "Ce gouvernement a condamné vigoureusement le terrorisme d'Etat, mais ce document tourne cette position en dérision. S'il ne s'agit pas là de terrorisme d'Etat, alors de quoi s'agit-il ?" Pour sa part, le sénateur Claiborne Pell a déclaré : "Ce gouvernement a déclenché une campagne anti-terroriste agressive et, en même temps, il semble avoir pris part aux activités terroristes mêmes que nous condamnons en d'autres lieux." Enfin, le parlementaire Thomas Downey a dit : "Si la position de notre gouvernement est telle qu'on a recours à des assassins, elle est contraire à celle du Président, qui condamne le terrorisme."

59. Je voudrais poser aux membres de l'Assemblée générale les questions suivantes, et je demanderai à chacun d'entre eux de bien vouloir y répondre selon sa conscience : s'agit-il ou non de terrorisme d'Etat et est-ce conforme aux lois des Etats-Unis et à leurs engagements internationaux ?

60. Le Mouvement des pays non alignés a lancé, à maintes reprises, des appels pressants en faveur de la cessation des agressions commises contre les peuples d'Amérique centrale, en particulier contre le Nicaragua. Au cours de cette année et à la suite du minage de nos principaux ports, une réunion d'urgence du Bureau de coordination du Mouvement a condamné la pose de mines et a demandé que soit mis immédiatement fin aux manœuvres et activités militaires étrangères sur le territoire et au large des côtes de l'Amérique centrale, à l'installation de bases militaires étrangères, ainsi qu'à toutes les menaces, attaques et autres actes hostiles commis contre le Nicaragua. Par la suite, lors de leur réunion tenue à New York du 1^{er} au 5 octobre de cette année, les ministres et chefs de délégation ont réitéré ces mêmes dénonciations et préoccupations et ont déclaré, en outre, que les événements survenus pendant l'année écoulée, en particulier les batailles aéronavales qui ont entraîné la mort de milliers de Nicaraguayens et causé des pertes économiques considérables et qui visaient à déstabiliser et à renverser le Gouvernement du Nicaragua, ont accru les risques d'une guerre régionale.

61. Les pays non alignés ne se sont pas bornés, en ces deux occasions, à énumérer les activités militaires étrangères et les actes d'agression commis contre le Nicaragua. Notre mouvement a, en effet, indiqué sans ambages que ces actes sont contraires à l'esprit des efforts de paix des pays de la région et nuisent au dialogue nécessaire pour parvenir à une solution négociée et politique des problèmes de la région.

62. La netteté avec laquelle notre mouvement a indiqué quel était le véritable obstacle à la réalisation d'une paix si nécessaire dans notre région devrait donner à réfléchir au reste de la communauté internationale. Il y a un an exactement, au cours du même débat, nous signalions que l'autre processus, le processus anti-Contadora et antidialogue, progressait rapidement. Ce processus qui, comme l'a expliqué le sous-secrétaire américain à la défense Fred Ikle, affirme que les négociations ne suffisent pas pour régler les problèmes et conflits dans la région de l'Amérique centrale et qu'une victoire militaire s'impose, doit être vaincu et remplacé par un véritable engagement

qui dépasse les simples affirmations verbales, vise à mettre un terme une fois pour toutes à la guerre en Amérique centrale et appuie les efforts du Groupe de Contadora et des pays non alignés pour aboutir à la paix.

63. La date clef dans l'histoire du processus de pacification amorcé il y a deux ans par le Groupe de Contadora a été le 9 septembre 1983, lorsqu'ont été arrêtés dans le Document exposant les objectifs visés⁵ les 21 points représentant la base des négociations de paix en Amérique centrale. Dans ce contexte, le Nicaragua a fait une proposition officielle, intitulée "Bases juridiques pour garantir la paix et la sécurité internationales des Etats d'Amérique centrale". De même, l'année dernière, le Nicaragua a décidé de demander à l'Assemblée générale l'inscription de la question que nous examinons aujourd'hui. A ce moment-là, nous nous sommes heurtés à une vive opposition de la part de ceux qui estiment que la canonnière est le seul moyen susceptible d'ouvrir la voie de la paix. Ils ont fait valoir que notre initiative avait pour seul objectif de rendre inefficace l'action entreprise par le Groupe de Contadora et d'empêcher l'adoption par les pays d'Amérique centrale du Document susmentionné.

64. En dépit de toutes ces prévisions fausses et obscures lancées dans le cadre du débat sur l'inscription de la question, les résultats ont une fois de plus donné raison au Nicaragua, et nous avons obtenu ce que mon pays et ma délégation avaient recherché avec ténacité. La communauté internationale tout entière a donné son aval à la résolution 38/10 de l'Assemblée générale, ce qui représentait un appui politique universel au Groupe de Contadora et à la cause de la paix dans la région de l'Amérique centrale.

65. Des circonstances et accusations analogues ont marqué le débat sur cette question au Conseil de sécurité, qui s'était réuni à la demande du Nicaragua, et qui a finalement adopté par consensus la résolution 530 (1983). Mais ce n'est pas seulement en ces deux occasions que le Nicaragua a appuyé les efforts du Groupe de Contadora. Chaque acte et chaque initiative de paix de la part du Nicaragua visait cet objectif. C'est dans cet esprit qu'a été créée, sous les auspices du Groupe de Contadora et d'un commun accord entre les deux pays, une commission mixte de vérification réunissant le Costa Rica et le Nicaragua, qui s'est révélée être un instrument utile pour le règlement des problèmes frontaliers, l'échange d'informations et la vérification des actes commis par les éléments contre-révolutionnaires qui compromettent les relations entre nos deux pays frères. Dans ce même esprit, nous avons à maintes reprises proposé d'instaurer un dialogue direct avec les autorités honduriennes, ce qui permettrait, sans aucune condition préalable, de jeter les bases d'un accord garantissant des relations fondées sur la coopération et le respect entre nos deux pays. Le mobile qui nous a animés n'est ni mystérieux ni complexe : nous sommes une jeune révolution menacée et attaquée par une grande puissance, une révolution qui paie chaque jour par le sang de ses meilleurs fils le prix de son existence.

66. Nous sommes donc profondément convaincus que seul un effort régional authentique, comme celui entrepris il y a deux ans par les pays membres du Groupe de Contadora, qui puisse compter sur l'appui résolu de la communauté internationale, peut éviter la

répétition tragique de l'histoire et inaugurer une ère nouvelle dans les relations intercontinentales et interrégionales.

67. Pendant l'année en cours, deuxième année d'existence du Groupe de Contadora, les efforts de ce groupe ont continué avec une intensité accrue et ont abouti à l'Accord de Contadora pour la paix et la coopération en Amérique centrale, du 7 septembre 1984 [A/39/562, annexe]. Cet accord est le fruit d'un long processus de consultations et de négociations intensives avec les gouvernements d'Amérique centrale. C'est un pas en avant très important qui constitue le point culminant des efforts laborieux du Groupe de Contadora pour parvenir à la paix.

68. Ayant étudié à fond le document en question et mettant de côté ses intérêts nationaux au nom de la paix dans la région, le Nicaragua a fait savoir au Groupe de Contadora qu'il était prêt à signer immédiatement et sans réserve ni modifications l'Accord de Contadora.

69. Dès que mon gouvernement eut annoncé cette nouvelle, le Département d'Etat des Etats-Unis a formulé publiquement ses observations sur l'Accord et, depuis lors, a lancé une campagne intense de pressions pour que reprennent des discussions de fond, de manière à retarder la signature de l'Accord. Personne ne se trompera sur ces tactiques dilatoires qui n'ont pour but que d'imposer au Nicaragua des conditions inacceptables et de créer un climat politique plus favorable qui permette de frapper soudainement sans se sentir gêné par les accords juridico-politiques déjà approuvés. Heureusement, les pays membres du Groupe de Contadora ont pleinement conscience du danger que représente une telle position et ont déclaré qu'il était nécessaire de signer l'Accord dès qu'on aurait apporté les dernières touches nécessaires et sans qu'on reprenne pour autant les questions de fond. Les ministres des pays membres du Groupe de Contadora ont réitéré ce souhait dans le communiqué conjoint publié le 17 octobre dernier à Madrid [A/39/604, annexe]. Il est nécessaire que, en un moment aussi décisif pour la paix en Amérique centrale, la communauté des nations tout entière se rallie aux pays membres du Groupe de Contadora et ne permette pas que des manœuvres étrangères aux intérêts de la paix empêchent la conclusion rapide des engagements contenus dans l'Accord du 7 septembre.

70. Si le Gouvernement des Etats-Unis appuie vraiment le processus de paix dans la région amorcé par le Groupe de Contadora — processus qui en est à son étape finale — comme il l'avait affirmé jusqu'à ce que le Nicaragua ait déclaré qu'il acceptait l'Accord immédiatement et sans réserve, les Etats-Unis ont aujourd'hui l'occasion de corroborer cet appui en annonçant leur volonté d'adhérer au Protocole additionnel à l'Accord ouvert à tous les pays désireux de contribuer à la paix et à la coopération en Amérique centrale. C'est de cette façon seulement qu'ils pourront traduire de façon tangible cet appui que l'on soupçonne, à juste titre, de répondre simplement aux nécessités de la rhétorique électorale utilisée à des fins intérieures.

71. Nous saluons l'initiative des pays européens qui, à l'occasion de la conférence qu'ont tenue à San José, les 28 et 29 septembre derniers, les ministres des relations extérieures des pays membres de la Communauté économique européenne, de l'Espagne et du

Portugal, des pays membres du Groupe de Contadora et des pays d'Amérique centrale, ont annoncé leur volonté de sceller concrètement leur attachement à la paix en Amérique centrale en signant le Protocole additionnel susmentionné. Les discussions d'aujourd'hui concernant cette question sont une occasion excellente pour les Etats-Unis de réaffirmer leur engagement en faveur de la paix en Amérique centrale et d'annoncer leur volonté de signer le Protocole additionnel.

72. Contrairement à ce qui s'était produit lors de la session précédente de l'Assemblée, les pays membres du Groupe de Contadora ont cette année pris l'initiative de rédiger et de présenter un projet de résolution [A/39/L.6] qui porte principalement sur les démarches en faveur de la paix entreprises par les quatre pays, et reprend leurs points de vue sur l'importance décisive de la période que traverse actuellement ce processus, en essayant d'obtenir l'appui le plus large de la communauté internationale en vue de conclure rapidement ce processus. Ce projet de résolution correspond à nos points de vue et, à cet égard, ma délégation tient à exprimer son appui le plus ferme à ce texte et à encourager la communauté internationale dans son ensemble à manifester le même appui aux travaux des pays membres du Groupe de Contadora, appui essentiel à la signature rapide et à la ratification des engagements conclus dans l'Accord du 7 septembre. Par conséquent, nous espérons que la communauté internationale, faisant écho à la déclaration du représentant du Mexique, M. Muñoz Ledo, sera en mesure d'adopter ce projet de résolution par consensus.

73. Il existe une liste longue et exhaustive de faits et d'arguments qui montrent que les dangers sont loin d'être conjurés et que la situation reste grave. A titre d'exemple, je rappellerai le paragraphe 8 du récent rapport du Secrétaire général [A/39/562]. Contrastant avec les efforts du Groupe de Contadora, les Etats-Unis poursuivent des manœuvres militaires d'envergure dans la région; on continue à se livrer à des menaces et à des attaques contre la souveraineté et l'indépendance du Nicaragua. Cette politique d'agression que les Etats-Unis continuent de pratiquer contre mon pays, en violation de toutes les normes et de tous les principes du droit international, et qui a coûté au Nicaragua des milliers de vies humaines et des millions de dollars en dégâts matériels, doit cesser. C'est cette réalité indéniable qui a incité mon gouvernement à présenter un projet de résolution [A/39/L.7] tendant à rallier l'appui le plus large dans l'espoir que la clameur internationale amènera les responsables à cesser la guerre d'extermination contre notre peuple. Selon nous, ce projet de résolution ne va pas plus loin que ce qui a déjà été accepté par tous et ne tend qu'à un seul but : la cessation des agressions contre le Nicaragua. Nous comptons donc sur l'appui net et résolu du Mouvement des pays non alignés et de la communauté internationale pour qu'ils montrent clairement leur volonté de contribuer à la paix dans la région et de voir cesser les agressions contre mon pays, en votant pour le projet de résolution A/39/L.7.

74. En terminant, je tiens vivement à souligner que la communauté des nations en est arrivée à un moment où elle doit procéder à des définitions; elle doit définir clairement les problèmes qui se posent à l'humanité, certes, mais elle doit aussi définir les problèmes sous-

jacents à la grave crise qui sévit dans la région centraméricaine. Dans ce sens, la communauté internationale doit décider si elle veut la paix et veut y contribuer en adoptant par consensus le projet de résolution présenté par le Groupe de Contadora et en votant pour le projet de résolution présenté par le Nicaragua, ou si elle veut permettre que le spectre de la guerre continue de hanter l'Amérique centrale et, ce faisant, assumer ses responsabilités devant les générations futures qui l'accuseront d'être restée indifférente face à la situation de guerre que connaît notre région. Nous espérons et sommes persuadés que les Membres de l'Organisation des Nations Unies, les membres de la communauté internationale et les membres du Mouvement des pays non alignés sauront prendre leur décision et choisir la paix.

75. M. AL-ASHTAL (Yémen démocratique) [*interprétation de l'arabe*] : L'importance du débat sur la situation en Amérique centrale est mise en relief par l'attention que la majorité des pays a accordée à la situation politique et militaire dans cette région lors du débat général de la session en cours. Les ministres et chefs de délégation des pays non alignés participant à la trente-neuvième session ont déclaré, dans le communiqué final [A/39/560, annexe] qu'ils ont adopté à l'issue de leur réunion tenue du 1^{er} au 5 octobre, qu'ils ont constaté avec une profonde inquiétude qu'en dépit des appels lancés par le Mouvement des pays non alignés et l'Assemblée générale, la situation en Amérique centrale avait été encore aggravée par le renforcement des politiques impérialistes d'ingérence et d'intervention qui se concrétisent par l'utilisation de territoires voisins à des fins d'agression contre d'autres Etats et l'installation de bases militaires, par des tentatives voilées ou manifestes visant à déstabiliser le Gouvernement nicaraguayen, telles que le minage de ses principaux ports en violation du droit international, et par de nombreux actes d'agression, de pression et de coercition économique exercés à l'encontre des pays de la région.

76. Ma délégation tient à réaffirmer qu'un certain nombre de points très importants doivent être pris en considération dans l'évaluation de la situation en Amérique centrale. Ils peuvent être résumés de la façon suivante.

77. Premièrement, dans la déclaration qu'il a faite le 27 septembre 1984 à l'Assemblée générale, le Ministre des affaires étrangères de mon pays a dit :

“Nous appuyons les efforts du Groupe de Contadora pour établir la paix et la stabilité en Amérique centrale et la libérer de l'influence et de l'ingérence des Etats-Unis dans les affaires intérieures de la région, et appelons les Nations Unies à concentrer leurs efforts pour soutenir les peuples de la région dans leur lutte contre cette intervention.”
[11^e séance, par. 399.]

78. Nous réaffirmons être convaincus que la meilleure voie conduisant à une solution politique en Amérique centrale passe par l'initiative du Groupe de Contadora. Ladite initiative et les efforts intensifs que le Groupe de Contadora a déployés au cours des deux dernières années lui ont acquis l'appui du Conseil de sécurité, aux termes de sa résolution 530 (1983), et de l'Assemblée générale, aux termes de sa résolution 38/10. Dans son rapport relatif à la situation en Amérique centrale [A/39/562], le Secrétaire général a sou-

ligné l'importance particulière des efforts du Groupe de Contadora. Ces efforts ont abouti à l'élaboration de l'Accord de Contadora pour la paix et la coopération en Amérique centrale, publié en septembre 1984, qui constitue le meilleur moyen pacifique de parvenir à un règlement politique dans la région.

79. Il importe de souligner que le Nicaragua a accepté de se conformer, intégralement et sans réserve, à l'Accord. Nous demandons aux autres Etats de la région de suivre l'exemple du Nicaragua. Nous estimons également que, dans leurs efforts résolus pour établir la paix et la coopération en Amérique centrale, les Etats de la région doivent s'engager à respecter l'Accord et à garantir sa mise en application complète. Au cours de cette session, nous devons réaffirmer une fois encore notre plein appui aux efforts du Groupe de Contadora et démasquer et condamner toutes les tentatives faites, au moyen de pressions, pour contrecarrer et faire échouer l'Accord et pour amener les pays à ne plus respecter leurs engagements à son égard.

80. Deuxièmement, au moment même où nous réaffirmons le droit de tous les pays de la région à la paix, à l'autodétermination et à la liberté de décider de leur propre avenir, sans aucune ingérence étrangère quel que puisse en être le prétexte fallacieux, nous réaffirmons aussi que la paix ne sera pas établie dans la région tant que le droit du Nicaragua à la souveraineté, à l'intégrité territoriale et à l'indépendance politique ne sera pas respecté. Cette condition ne sera pas remplie tant que le Nicaragua sera en butte aux périls, agressions et menaces qui résultent de la multiplication des activités militaires menées et financées ouvertement ou clandestinement par le Gouvernement des Etats-Unis en violation du principe du non-recours à la force dans les relations internationales. Tout le monde sait bien qu'il existe des bases militaires dans la région, que des manœuvres militaires s'y déroulent, que des exercices de formation de personnel s'y poursuivent et que l'on continue à organiser et à financer des actes de sabotage à caractère militaire exécutés par des mercenaires en vue de renverser le Gouvernement nicaraguayen. Des fonctionnaires responsables du Gouvernement des Etats-Unis ont eux-mêmes affirmé qu'ils étaient impliqués dans ces activités. Les documents de la CIA qui ont récemment été publiés révèlent certaines des dimensions de ces opérations, y compris la perpétration d'assassinats politiques au Nicaragua.

81. Ces activités ne sont pas nouvelles. Les Etats-Unis et la CIA se sont déjà distingués dans ce domaine tant à Cuba, au Chili qu'au Guatemala; il y a eu ensuite l'invasion et l'occupation de la Grenade; tout cela montre que l'on poursuit une politique d'agression et que l'on continue de s'ingérer dans les affaires intérieures d'autres Etats. Le Yémen démocratique condamne la politique d'agression et les pratiques visant à saper l'indépendance et la souveraineté du Nicaragua. Une fois encore, nous réaffirmons que nous appuyons le Gouvernement et le peuple nicaraguayens, qui suivent la direction de la révolution sandiniste, et nous réaffirmons que nous sommes solidaires de leur lutte. Nous demandons à la communauté internationale de renforcer l'appui qu'elle fournit au Nicaragua afin de consolider son développement économique et social en toute indépendance, d'assurer le

succès des élections qui auront lieu le 4 novembre, et de contrecarrer toutes les tentatives faites pour les empêcher. Il importe qu'elle prenne des mesures urgentes et appropriées pour s'opposer aux activités d'agression et de subversion, qui sont contraires aux principes du droit international et de la Charte des Nations Unies et qui ne font qu'accroître les risques d'une guerre régionale, et pour favoriser un dialogue intensif en vue de rechercher une solution politique aux problèmes de la région. Nous invitons le Gouvernement des Etats-Unis à respecter les mesures conservatoires indiquées par la Cour internationale de Justice dans son ordonnance rendue le 10 mai 1984³.

82. Troisièmement, les ministres et chefs de délégation des pays non alignés ont souligné la nécessité de promouvoir un règlement politique global de la situation en El Salvador au moyen de négociations, avec la participation de toutes les forces politiques représentatives, dont le Front Farabundo Martí de libération nationale — Front démocratique révolutionnaire. Compte tenu du souhait des révolutionnaires salvadoriens d'aboutir à un règlement politique global de leurs problèmes internes ainsi que de l'aggravation de la situation à la suite de l'intervention impérialiste dans leurs affaires intérieures, la réponse des dits révolutionnaires a été, en fait, positive, puisqu'ils ont accepté de dialoguer avec le gouvernement en vue de mettre fin à la guerre civile et d'établir la paix et la stabilité en El Salvador.

83. Encore que nous nous félicitons de l'ouverture de ce dialogue en vue d'aboutir à un règlement pacifique global en El Salvador et des assurances données par les parties de s'engager dans le processus de négociation, nous estimons que ces négociations doivent être fructueuses et aboutir à des résultats positifs qui permettront au peuple salvadorien de jouir de la stabilité. Nous lançons un avertissement à l'encontre de toutes les tentatives faites par les impérialistes qui veulent empêcher la recherche d'une solution politique au problème et qui continuent de soutenir l'option d'une solution militaire, jusqu'à présent en vain.

84. Pour terminer, nous espérons qu'à la session en cours, le débat consacré à la situation en Amérique centrale permettra d'aboutir à des résultats positifs qui favoriseront l'établissement d'un règlement politique en Amérique centrale et le relâchement des tensions dans cette région, ce qui servira ainsi les intérêts des peuples centraméricains ainsi que ceux de la paix et de la sécurité internationales.

85. M. KRISHNAN (Inde) [*interprétation de l'anglais*] : Il y a près d'un an que l'Assemblée générale a adopté par consensus la résolution 38/10 relative à la question importante que nous examinons une fois encore aujourd'hui. Cette résolution était le fruit d'efforts prolongés et assidus, en particulier de la part des Etats membres du Groupe de Contadora, soit la Colombie, le Mexique, le Panama et le Venezuela, efforts qui ont visé à concilier les divergences de vues et d'approche et à parvenir à un consensus à l'Assemblée. Elle était aussi le reflet de l'admirable esprit de compromis des Etats intéressés, notamment de ceux qui sont les plus directement touchés par la grave situation qui règne dans la région.

86. Nombre d'entre nous, les plus optimistes tout au moins, ont cru déceler dans l'adoption par con-

sensus de la résolution 38/10 le signe avant-coureur de la paix et de la stabilité dans une région tourmentée depuis tant d'années par les tensions, l'instabilité et les conflits. Nous avons espéré que les efforts du Groupe de Contadora, unanimement appuyés par la communauté internationale, conduiraient rapidement à une conclusion heureuse. De même, nous avons nourri l'espoir que l'esprit de compromis incarné par la résolution 38/10 trouverait son écho dans la situation sur le terrain.

87. Le rapport du Secrétaire général sur cette question [A/39/562] brosse le tableau le plus récent des événements survenus pendant l'année écoulée. La déclaration très complète que le représentant du Mexique a faite nous a fourni des informations pertinentes et fort précieuses sur l'évolution et l'aboutissement du processus de Contadora. Il ne fait aucun doute que les efforts inlassables du Groupe de Contadora et les progrès qu'ils ont permis de réaliser sont mieux qu'une simple lumière dans le tunnel. Il y a un mois d'ailleurs, nombre d'entre nous ont cru que ces entreprises étaient sur le point d'aboutir et qu'il ne restait plus qu'à signer la version révisée de l'Accord de Contadora pour la paix et la coopération en Amérique centrale. Malheureusement, comme les derniers événements l'ont montré, l'accord final pourtant si proche nous échappe encore. Plus on essaie de le saisir, plus il semble nous échapper.

88. Tandis que les succès remportés par le Groupe de Contadora sont source d'optimisme et d'espoir, la situation sur le terrain demeure très préoccupante. Ce matin, nous avons entendu l'importante déclaration du représentant du Nicaragua qui, une fois encore devant l'Assemblée, a décrit en termes précis et lucides les menaces et les pressions, les épreuves et les difficultés auxquelles son pays est toujours confronté. Pendant l'année écoulée, nous avons entendu un flot incessant d'accusations et de contre-accusations à propos d'actes d'ingérence et d'intervention, d'agression et de provocation, et autres menaces ou recours à la force. A trois reprises cette année, et six fois en deux ans, le Conseil de sécurité s'est réuni pour examiner des plaintes du Nicaragua. Le minage de ports nicaraguayens au début de cette année, incident sur lequel le Conseil de sécurité a été empêché de prendre une décision, a fait l'objet d'une ordonnance de la Cour internationale de Justice le 10 mai 1984, dans laquelle la Cour fait droit à la plainte nicaraguayenne et propose certaines mesures conservatoires.

89. L'instabilité, les conflits et les tensions ne sont pas nouveaux en Amérique centrale. En effet, dans cette partie du monde, des générations entières ne savent pas ce qu'est vivre en paix et décider de son propre destin à l'abri des pressions, de l'ingérence et de l'intervention étrangères. Les causes de l'instabilité en Amérique centrale ont leurs racines aussi bien dans des problèmes socio-économiques endémiques que dans la propension d'étrangers à la région à se mêler de ses affaires, ce qui, avec le temps, loin d'améliorer les choses, n'a fait qu'aggraver des maux socio-économiques latents déjà graves. Contrairement aux buts et principes de la Charte, à la Déclaration relative aux principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les Etats conformément à la Charte des Nations Unies [*résolution 2625 (XXV), annexe*] et à la Déclaration sur l'inad-

missibilité de l'intervention et de l'ingérence dans les affaires intérieures des Etats [résolution 36/103, annexe], les politiques et les actes d'intervention et d'ingérence se sont multipliés. Le niveau de l'affrontement et des conflits a pris des proportions inquiétantes et fait peser une grave menace sur la paix et la sécurité.

90. C'est dire que la situation en Amérique centrale demeure, pour la communauté internationale, un sujet de vive préoccupation, au point que les ministres et chefs de délégation de pas moins de 68 Etats Membres ont jugé nécessaire de le souligner dans le cadre du débat général de la session en cours de l'Assemblée générale. Pour sa part, le Mouvement des pays non alignés a suivi avec une attention particulière les événements dans la région. Lors de leur réunion qui s'est tenue à New York du 1^{er} au 5 octobre, les ministres et chefs de délégation des pays non alignés à la trente-neuvième session de l'Assemblée générale

“ont rappelé la préoccupation de la septième Conférence au sommet des pays non alignés de New Delhi devant la détérioration accrue de la situation en Amérique centrale et son espoir que la cessation de manœuvres militaires ou de démonstrations de force réduirait les tensions et faciliterait le dialogue nécessaire à l'élaboration de solutions politiques et négociées aux problèmes de la région” [A/39/560, par. 81].

Dans le communiqué final de ladite réunion, les ministres et chefs de délégation ont également

“exprimé l'opinion que les événements qui se sont produits depuis la dernière réunion ministérielle, qui concernent principalement la guerre aérienne et navale, qui ont provoqué la mort de milliers de Nicaraguayens et de lourdes pertes économiques dans le but de déstabiliser et de renverser le Gouvernement nicaraguayen, accroissent les risques d'une guerre régionale et font obstacle au dialogue nécessaire à une solution négociée et politique aux problèmes de la région” [ibid., par. 82].

Les ministres et chefs de délégation ont par ailleurs “demandé que soit immédiatement mis fin aux menaces, attaques et autres actes hostiles contre le peuple et le Gouvernement nicaraguayens” [ibid., par. 83].

91. Je ne peux que réaffirmer cette position adoptée par le Mouvement des pays non alignés en ce qui concerne la situation à laquelle est confronté le Nicaragua, pays frère non aligné avec lequel l'Inde a noué des liens d'amitié et de coopération.

M. Abdul Kadir (Malaisie), vice-président, prend la présidence.

92. En El Salvador, des événements importants se sont produits ces dernières semaines. Nous nous félicitons du dialogue entre le Front Farabundo Martí de libération nationale — Front démocratique révolutionnaire et le gouvernement. Nous sommes inquiets cependant de voir que le conflit armé interne se poursuit et s'intensifie. Nous espérons que la violence et le conflit diminueront dans les semaines à venir et que les parties en cause poursuivront leur dialogue pour arriver à un règlement politique global susceptible de conduire à une paix durable fondée sur la justice et le respect des droits de l'homme.

93. On s'accorde généralement à reconnaître que les problèmes de l'Amérique centrale ne peuvent être résolus que par des moyens politiques. Nous croyons que les efforts du Groupe de Contadora représentent une tentative unique faite par les pays d'Amérique latine pour trouver, entre eux, des solutions régionales et négociées à leurs problèmes. Je citerai une fois encore le communiqué final de la récente réunion ministérielle du Mouvement des pays non alignés :

“Les ministres et chefs de délégation se sont déclarés convaincus que le processus engagé par le Groupe de Contadora constitue une véritable initiative régionale et la meilleure chance de résoudre la crise par des moyens politiques. Ils ont noté avec satisfaction les progrès déjà réalisés dans la voie d'une solution et que l'élaboration de l'Accord de Contadora pour la paix et la coopération en Amérique centrale, en date du 7 septembre 1984, représente une étape fondamentale pour l'aboutissement du processus de négociation visant à assurer la paix dans la région.” [Ibid., par. 84.]

94. Comme je l'ai déjà dit dans ma déclaration, nombre d'entre nous qui ont suivi de près le cours des événements en ce qui concerne les efforts du Groupe de Contadora étaient convaincus que la version révisée de l'Accord de Contadora était, pratiquement, un document accepté. Comme l'a fait observer le Secrétaire général dans son rapport, les ministres des pays membres du Groupe de Contadora lui avaient dit que la version révisée de l'Accord était l'aboutissement d'un processus de consultations intenses et d'échanges de vues avec tous les pays d'Amérique centrale et reflétait un effort d'intégration des différentes contributions et de conciliation des aspects sur lesquels il demeurait des divergences. Il est à l'honneur du Nicaragua d'avoir accepté de souscrire immédiatement et sans réserve à l'Accord. Il est étrangement ironique que sa réponse rapide et positive provoque non pas les louanges qu'elle mérite, mais la suspicion. Nous espérons que les autres pays qui ont participé de près à l'élaboration de l'Accord ne resteront pas en arrière et l'accepteront. Nous voudrions nous faire l'écho de l'appel lancé dans le projet de résolution présenté par le Groupe de Contadora [voir A/39/L.6] dans lequel l'Assemblée demande instamment à chacun des gouvernements d'Amérique centrale d'accélérer ses consultations avec le Groupe de Contadora de sorte que le processus de négociation aboutisse rapidement à la signature de l'Accord de Contadora pour la paix et la coopération en Amérique centrale, ce qui facilitera l'application intégrale des engagements prévus dans l'Accord et l'entrée en vigueur des mécanismes d'exécution et de suivi.

95. A ce propos, je voudrais appeler l'attention de l'Assemblée sur le communiqué conjoint [A/39/604, annexe] qui a été publié par les ministres des affaires étrangères des pays membres du Groupe de Contadora après leur réunion tenue à Madrid, le 17 octobre dernier. Ils ont convenu qu'il était opportun de retenir les observations formulées par les Etats d'Amérique centrale, lesquelles pourraient contribuer à donner une plus grande précision à ce qui est énoncé dans l'Accord, sans que soit modifié l'équilibre réalisé. Nous espérons que d'autres consultations seront menées dans cet esprit, afin que l'Accord puisse entrer en vigueur aussitôt que possible.

96. La situation en Amérique centrale reste un sujet de grave préoccupation internationale, préoccupation entièrement partagée par le Gouvernement et le peuple indiens. Certes, l'Inde est éloignée géographiquement de cette région, mais, comme le reste de la communauté internationale, nous avons un enjeu vital : la paix et la sécurité internationales, ainsi que le respect des buts et principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies et des normes fondamentales du comportement international. La paix, la stabilité et le progrès ne peuvent pas reposer sur les sables mouvants de politiques fondées sur l'ingérence et l'intervention, sur la menace ou l'emploi de la force, ou sur l'imposition de l'extérieur de modes de vie ou de systèmes de gouvernement; ils doivent être fondés sur l'acceptation des aspirations populaires exprimées par les institutions et processus démocratiques, du pluralisme des valeurs et des systèmes, du bon voisinage, du dialogue politique et de la coexistence pacifique. Toute autre voie mène à l'échec.

97. Le Groupe de Contadora a considérablement contribué à clarifier l'atmosphère dans la région et à confirmer la validité de ces principes. L'Accord élaboré par le Groupe représente une approche dynamique, constructive et prospective. Ce serait un acte de sagesse politique que de l'adopter en tant que cadre d'instauration d'une ère nouvelle de coopération dans la région. Nous invitons tous les gouvernements intéressés à saisir cette occasion, car elle pourrait ne pas se représenter.

98. M. ALBÁN HOLGUÍN (Colombie) [*interprétation de l'espagnol*] : L'appui de la communauté internationale, exprimé par 120 de ses représentants au cours du débat général de l'Assemblée, nous a encouragés et nous pousse à poursuivre la lutte pour la paix en Amérique centrale. Mon gouvernement souhaite exprimer sa reconnaissance pour les paroles généreuses prononcées dans cette instance au sujet de la mission du Groupe de Contadora et pour les déclarations importantes formulées à l'égard des solutions envisagées pour l'Amérique centrale. Le débat général étant terminé, il est utile de passer en revue les principes fondamentaux que nous appuyons tous, les progrès réalisés au sein du Groupe de Contadora, l'état des démarches en faveur de la paix et la nature de l'effort final à consentir pour faire régner l'harmonie dans la région.

99. Lors de la trente-huitième session, le Président de la Colombie, M. Belisario Betancur, interprétait la tâche du Groupe de Contadora de la façon suivante :

“L'Amérique centrale est un exemple de problèmes de structures qui doivent être résolus par les peuples eux-mêmes et par eux seuls, dans le cadre souverain de leurs véritables aspirations et de leurs institutions. C'est dans ce sens que l'action du Groupe de Contadora doit remplir un vide dans le processus de paix dans la région en se fondant sur les objectifs communs du Mexique, du Venezuela, du Panama et de la Colombie, avec l'appui exprimé par tous les pays de l'Amérique centrale, pour travailler vers un horizon ouvert où chaque pays pourra décider de son destin.

“La violence, les tensions, les incidents, le recul, l'injustice sont autant d'éléments révélateurs d'une crise qui a oublié la coexistence et l'autodétermination, dans laquelle interviennent carrément

les grandes puissances dans des terrains où les paysans abandonnent leurs outils pour empoigner des armes étrangères et creuser leur propre tombe.”
[19^e séance, par. 34 et 35.]

100. Il s'agit d'un effort commun que le monde appelle aujourd'hui la philosophie de Contadora, par laquelle les chefs d'Etat des quatre pays, avec la collaboration de leurs ministres des affaires étrangères et de leurs conseillers, ont réalisé un diagnostic, demandé la compréhension entre les parties, recherché le dialogue, suggéré des accords, présenté des formules de compromis et frappé à la porte des puissants pour qu'ils comprennent notre pensée et appuient nos efforts.

101. En ce sens, au mois de juillet 1983, les Présidents du Mexique, du Panama, du Venezuela et de la Colombie ont souscrit à la Déclaration de Cancún sur la paix en Amérique centrale⁶, qui a officiellement ouvert le processus de Contadora, et, au mois de septembre de la même année, les ministres des affaires étrangères de ces quatre pays ont présenté le Document exposant les objectifs visés⁵, avec la participation active des Ministres des affaires étrangères du Costa Rica, d'El Salvador, du Guatemala, du Honduras et du Nicaragua. Les chefs d'Etat de ces cinq pays ont reçu le Document quelques jours après. Dans cet instrument, on a pensé, avant tout, que le respect des principes du droit international et du droit américain devait orienter et conditionner l'action du Groupe et des Etats. On a mis l'accent en particulier sur l'autodétermination des peuples, la non-intervention, l'égalité souveraine des Etats, le règlement pacifique des différends, le non-recours à la menace ou à l'emploi de la force, le respect de l'intégrité territoriale des Etats, le pluralisme sous toutes ses manifestations, le fonctionnement intégral des institutions démocratiques, l'encouragement à la justice sociale, la coopération internationale pour le développement, le respect et la promotion des droits de l'homme et la proscription du terrorisme et de la subversion.

102. Au cours des entretiens, dialogues, déclarations, négociations, rencontres, visites et discours qui se sont succédé tout au long d'une année, ces principes ont servi de base générale et globale pour tous les efforts. En d'autres termes, on les a considérés comme un tout indivisible, où l'on ne peut pas retenir les uns et écarter les autres; au contraire il faut les concevoir comme une structure solide sur laquelle doit s'édifier la paix en Amérique centrale.

103. Enfin, le 7 septembre dernier, les ministres des affaires étrangères ont envoyé aux présidents des pays d'Amérique centrale l'Accord de Contadora pour la paix et la coopération en Amérique centrale [A/39/562, annexe]. Dans le message qui accompagnait ce document, il était expliqué que la version révisée de l'Accord était le résultat d'un processus intense de consultations et d'un large échange de vues avec tous les gouvernements centraméricains, lesquels avaient effectué de précieuses contributions en vue de réviser et d'enrichir l'Accord et de faciliter un consensus permettant l'adoption d'engagements juridiques par toutes les parties. Les ministres signalaient la nécessité impérieuse pour les autres gouvernements qui ont des intérêts et des attaches dans la région de respecter le droit à l'autodétermination des peuples

d'Amérique centrale et de s'engager clairement à remplacer la force par la négociation, par l'entente et par la coopération entre tous les gouvernements d'Amérique centrale.

104. L'Accord formule les priorités fondamentales d'une action dans les domaines économique et social, sans lesquelles tout effort de paix serait futile et de courte durée. Le document souligne la nécessité de rétablir la confiance dans la région, car nous croyons que seule la confiance peut créer des bases durables pour le dialogue et la coopération entre les nations. Il énonce également les éléments qui sont les causes de déstabilisation et crée, entre autres, une Commission de vérification et de contrôle en matière de sécurité pour s'assurer de la réalisation de ses objectifs.

105. Après une première étape de pacification, l'Accord préconise un processus de réformes sociales qui doit sauver l'Amérique centrale de l'inégalité, de l'injustice et de la pauvreté structurelle. Dans le même sens, des progrès importants et utiles ont été accomplis, tel le dialogue qui a eu lieu les 28 et 29 septembre derniers, à San José, entre les ministres des relations extérieures des pays membres de la Communauté économique européenne, de l'Espagne et du Portugal, des cinq pays d'Amérique centrale et des quatre pays membres du Groupe de Contadora. Le communiqué conjoint [A/39/539, *annexe*] publié à l'issue de cette réunion ministérielle est un modèle d'optimisme et d'équilibre pour la façon dont il traite des problèmes de la région.

106. Après avoir présenté l'Accord à l'examen des gouvernements d'Amérique centrale, un processus d'ajustement et d'étude a été entrepris pour tenir compte des inquiétudes exprimées par ces gouvernements. Les ministres des affaires étrangères des pays membres du Groupe de Contadora, dans un communiqué conjoint publié à Madrid le 17 octobre dernier [A/39/604, *annexe*], ont exprimé leur satisfaction d'avoir reçu des gouvernements d'Amérique centrale l'assurance de leur volonté de souscrire à l'Accord de Contadora dans les meilleurs délais. A cet effet, les cinq gouvernements de la région ont arrêté leur position, et les observations qu'ils ont présentées seront très utiles pour achever l'étape actuelle du processus et pour perfectionner l'instrument qui a été proposé. Les ministres ont convenu qu'il était opportun de retenir les observations formulées par les pays d'Amérique centrale, lesquelles pourraient contribuer à rendre plus précis ce qui est énoncé dans l'Accord, sans modifier l'équilibre réalisé.

107. Le projet de résolution A/39/L.6, présenté par les quatre pays membres du Groupe de Contadora, tend à résumer ce qui a été dit dans cette instance par les représentants des différents Etats. Il vise à apporter un appui très nécessaire à l'œuvre de paix, qui en est à son moment le plus important, et à encourager les Etats d'Amérique centrale à accepter les dispositions de l'Accord de Contadora pour la paix et la coopération en Amérique centrale une fois que la procédure de révision sera achevée. La Colombie vous invite à adopter ce projet de résolution par consensus.

108. Les pays membres du Groupe de Contadora sont fiers de leur travail, car ils savent qu'ils n'ont pas déçu les espoirs des peuples d'Amérique centrale ni ceux de la communauté internationale. La Colombie se félicite vivement des conversations de paix qui

ont commencé en El Salvador et elle les appuiera pour assurer leur succès.

109. La profondeur des notions énoncées dans l'Accord de Contadora fera de celles-ci une contribution positive au droit international. Un armistice intervient généralement quand l'une des parties à un conflit est vainqueur et que l'autre est vaincue, et ses termes reflètent généralement la volonté du vainqueur. Dans l'Accord de Contadora ne figurent ni vainqueur ni vaincu, car il envisage une large réconciliation afin d'arriver à des solutions négociées des différends tout en associant des valeurs fondamentales à une approche réaliste. L'Accord contient des dispositions relatives à des engagements politiques, à des questions de sécurité et aux affaires économiques et sociales, ainsi qu'un dispositif relatif à leur application et à leur suivi.

110. La Colombie a toujours fait confiance à l'efficacité du dialogue et de la négociation, même dans les circonstances les plus graves, même dans les moments de confusion et de violence, et elle se félicite de noter que l'Accord institutionnalise ce principe pour parvenir à l'entente et à la coexistence. Il en sortira un élément vital pour assurer l'ordre dans les relations entre les Etats de la région et pour maintenir la paix et la sécurité.

111. La mission diplomatique du dialogue est ainsi accomplie en réunissant autour de la table de négociation toutes les parties intéressées. C'était là depuis le début l'objectif du Groupe de Contadora, qui a donné un exemple de patience et de dévouement dans le but de ne laisser place à aucun doute, à aucun désespoir ni à aucune indifférence.

112. Dans la région d'Amérique centrale, le processus de développement économique et social a été retardé en raison du système traditionnel d'injustice sociale qui a régné en certains endroits et qui a généré des mouvements armés et des confrontations violentes. Il fut un temps où des mercenaires mettaient à profit cet état de fait, pillant les richesses avant de disparaître, et où des dictateurs s'emparaient du pouvoir dans la région grâce à l'appui de pays étrangers.

113. L'économie centraméricaine a connu un développement plus que satisfaisant dans les années qui ont suivi la seconde guerre mondiale, avec des taux de croissance annuels supérieurs à 5 p. 100. Mais, ces dernières années, le prix des combustibles, les taux d'intérêt élevés, la fermeture et la détérioration des marchés extérieurs et le faible cours des produits d'exportation ont provoqué une crise grave qui pèse lourdement sur tous les pays de la région. Le peuple d'Amérique centrale a besoin d'une aide économique et ne comprend pas pourquoi on ne la lui donne pas puisque, compte tenu de ce que les populations qui le composent ne sont d'un poids écrasant pour aucun système, des pays amis disposent de ressources qu'ils pourraient très bien lui offrir.

114. La crise politique et la crise économique sont des facteurs qui ont fait exploser une situation qui s'envenimait depuis longtemps, sous les regards pleins de convoitise de ceux qui cherchent toujours à pêcher en eaux troubles.

115. Pendant deux ans, les gouvernements des pays membres du Groupe de Contadora ont consacré leurs efforts résolus à consolider les institutions démocra-

tiques, à stimuler l'économie, à restaurer la justice sociale, à confirmer le droit à l'autodétermination et à rétablir la paix dans la région. Ce n'est pas un intérêt égoïste de domination qui nous a poussés à agir de la sorte, ni la vanité des dirigeants, ni la soif de richesses, ni le désir d'un traitement préférentiel. Nous avons seulement voulu participer à cette croisade de paix parce que nous désirons aider les pays voisins et amis à trouver le calme, la prospérité, le bonheur, la liberté et la paix.

116. Quand le Groupe de Contadora terminera ses travaux, il aura la satisfaction de savoir que les pays d'Amérique centrale seront alors maîtres de leur propre destinée. Cependant, la gravité et la complexité des problèmes qui subsistent encore nous obligent à les suivre très attentivement et avec vigilance, car tout recul aggraverait des tensions qui pourraient atteindre un niveau sans précédent.

117. De tous les conflits du monde, enregistrés année après année par l'Organisation des Nations Unies, le seul qui ait connu une solution au moyen d'un instrument juridique sérieux, moins de deux ans après l'ouverture des négociations, est celui de l'Amérique centrale. Personne n'a mis en doute la pureté des intentions des dirigeants du Groupe de Contadora qui ont décidé d'associer leurs pays à la recherche de la paix. Notre continent, comme l'a dit le président Betancur, "ne veut pas être terre d'affrontement mais terre de réconciliation : nous n'aspérons pas au privilège de voir les uns et les autres s'entre-détruire dans notre région, mais plutôt à celui de les voir régler pacifiquement leurs différends, de la manière civilisée qui consiste à reconnaître mutuellement les droits inhérents à l'être humain, car c'est là le blason et le cri de ralliement du Groupe de Contadora".

118. Des personnalités et des organisations internationales, parmi lesquelles l'Organisation des Nations Unies, le pape Jean-Paul II, le Parlement européen, l'Organisation des Etats américains, les ministres des affaires étrangères et les chefs de délégation du Mouvement des pays non alignés ainsi que pratiquement tous les orateurs à la session en cours de l'Assemblée, ont donné leur appui à l'action du Groupe de Contadora. Nous les en remercions et nous l'acceptons dans toute sa portée.

119. D'aucuns ont manifesté leur impatience devant l'opération progressive qui exige, à chaque étape, des consultations, des accords, des transactions et des ententes. Mais nous avons tous compris que l'effort consenti par le Groupe a touché aux difficultés principales en leur point le plus délicat et qu'il a entrepris de les résoudre. Nous espérons que cette époque ne sera pas considérée comme une période de luttes amères entre frères mais plutôt comme une période de compromis nécessaire dans une région dont les habitants cherchent avec ténacité et sincérité leur propre intégration, l'exercice actif de la paix et l'instauration de démocraties authentiques où la liberté et les droits de l'homme soient respectés.

120. Maintenant qu'il est sur le point de conclure l'une des étapes cruciales de ses travaux, le Groupe de Contadora surmontera les difficultés quotidiennes car il est convaincu qu'il verra de nouveau régner la prospérité et la justice et qu'il aidera une région qui nous tient à cœur à trouver le chemin tourmenté de

la paix, laquelle ne s'arrête ni ne commence avec nous, mais pour laquelle notre génération doit s'engager pleinement car elle porte une lourde responsabilité à son égard.

121. M. SUCRE-FIGARELLA (Venezuela) [*interprétation de l'espagnol*] : La délégation du Venezuela, en tant que partie intégrante du Groupe de Contadora, attribue une grande importance à ce débat sur la situation en Amérique centrale. Sur cette question concrète, peu de démarches ont été aussi pertinentes que celles qui ont été faites depuis près de deux ans par les pays groupés sous le nom de "Contadora", à savoir la Colombie, le Mexique, le Panama et le Venezuela.

122. C'est en pensant à l'Amérique centrale, aux conflits complexes qui sont nés dans cette région de notre continent, en sachant qu'ils représentent une menace pour la sécurité de tous, que nos pays se sont décidés, avec une véritable vocation historique et en toute indépendance, à lancer cette initiative de paix. Personne ne peut nier qu'il s'agit d'une œuvre qui constitue un apport positif à l'évolution des relations internationales, un apport fait en faveur de pays frères qui se trouvent actuellement plongés dans une série de différends aux conséquences dangereuses. Nous considérons ces pays dans un même esprit et avec la même compréhension. Il s'agit du Costa Rica, d'El Salvador, du Guatemala, du Honduras et du Nicaragua.

123. Il n'y a donc rien d'étrange à ce que ce débat nous serve d'occasion pour dire à tous ceux qui constituent la communauté des nations représentées ici où en sont les efforts entrepris pour apporter la paix à l'Amérique centrale.

124. Le meilleur témoignage de notre détermination est le projet de résolution A/39/L.6 que nous, les quatre pays membres du Groupe de Contadora, avons présenté à l'examen de l'Assemblée, et dont la majorité des Membres ont pu prendre connaissance. Les termes de ce document sont clairs et ne se prêtent pas à des interprétations d'accommodement. Nous voulons dire au monde que les travaux laborieux effectués pendant des mois et des mois de réunions constantes, de voyages inattendus et épuisants, sont sur le point d'aboutir. C'est ce que reconnaît le Secrétaire général dans deux de ses rapports, l'un en date du 21 juin 1984⁷ et l'autre, plus récent, en date du 9 octobre 1984 [A/39/562], où l'on trouve un aperçu global des échanges les plus importants qui ont eu lieu entre lui et les négociateurs respectifs. Le Secrétaire général exprime en termes précis sa "satisfaction devant les renseignements qui m'ont été communiqués au sujet des progrès réalisés grâce aux démarches diplomatiques du Groupe de Contadora auprès des gouvernements d'Amérique centrale⁸." Ces démarches se sont traduites par ce que l'on a appelé la version révisée de l'Accord de Contadora pour la paix et la coopération en Amérique centrale.

125. L'objectif fondamental du projet de résolution que nous présentons aujourd'hui est de demander aux pays parties au conflit de se mettre d'accord pour que l'Accord puisse finalement être mis en œuvre et d'inciter la communauté internationale à faire montre de solidarité et à contribuer au succès total des négociations. Tel est le véritable sens de ce débat, que reflète clairement le projet de résolution élaboré par

les représentants du Groupe de Contadora. L'objectif essentiel de nos préoccupations est le maintien de la paix.

126. Nous aurions pu introduire d'autres éléments dans l'analyse des situations particulières de chaque pays, mais nous avons convenu que le plus important était de trouver un dénominateur commun, un consensus profond et suffisamment objectif pour établir une véritable communauté d'intérêts visant à montrer au monde qu'il existe une volonté latino-américaine de trouver des solutions à nos conflits.

127. Entre le Groupe de Contadora et les pays d'Amérique centrale s'est instauré un véritable dialogue, un échange d'idées et d'intérêts que j'oserais qualifier d'unique à l'époque actuelle. Jamais on n'a paralysé les canaux de négociations, et des pays et des gouvernements soumis à des pressions différentes et à des obédiences politiques contraires se sont toujours assis à la table de négociation et ont sans cesse cherché à trouver au moyen du dialogue les bases d'un accord effectif.

128. Nous savons tous à quel point la situation en Amérique centrale est difficile. Les injustices socio-économiques cumulées se sont ajoutées à des rivalités qui relèvent du domaine de la géopolitique mondiale. Ainsi, il est facile de répartir les blâmes et d'absoudre les responsables. Mais l'esprit qui a inspiré le Groupe de Contadora ne procède pas d'une attitude aussi présomptueuse. Nous n'avons voulu faire le jeu de personne, mais plutôt penser à l'histoire de l'Amérique centrale, à l'histoire de nos pays où il existe beaucoup de contradictions, car si nous pouvons considérer les événements du point de vue de nos valeurs propres, nous devons être capables d'établir des règles civilisées répondant aux aspirations de nos peuples.

129. La possibilité de paix en Amérique centrale est plus qu'un simple processus de négociation habilement enfermé dans tel ou tel schéma. C'est quelque chose de beaucoup plus important. C'est le début d'une nouvelle conscience historique qui donne à nos peuples la faculté de réfléchir à leurs propres problèmes et de trouver leurs propres solutions au-delà des simplifications idéologiques ou des simples accommodements d'intérêts.

130. "Contadora" est un nouveau processus dans l'ordre des principes internationaux. Il faut penser à ce que cela signifie, à savoir qu'en dépit de toutes les pressions intérieures et extérieures, on a pu faire avancer un processus qui établit de nouvelles normes de droit international, de nouvelles pratiques pour stimuler la confiance, de nouvelles mesures pour contrôler les courses aux armements, de nouvelles formules de transformations socio-économiques. C'est dans ce contexte de grandeur et de vision de l'avenir qu'il faut voir "Contadora". Mais l'essentiel est que sans un esprit indépendant et une disposition au compromis, on ne pourra jamais parvenir à aucune entente.

131. Le communiqué conjoint publié à Madrid le 17 octobre dernier [A/39/604, annexe] par les ministres des relations extérieures des pays membres du Groupe de Contadora à l'occasion de la remise du prix "Príncipe de Asturias 1984" par le Roi d'Espagne au Groupe de Contadora en reconnaissance de ses efforts rappelle clairement "qu'en toute négociation

chaque partie doit céder quelque peu au nom d'un intérêt supérieur" et que, pour cette raison, "l'Accord de Contadora devra concilier les positions et les intérêts des cinq pays directement en cause."

132. Chacun de ces pays a ses propres problèmes, même s'ils ont été marqués par des événements historiques semblables. Dans le passé, tous ces problèmes ont été résolus arbitrairement, une nouvelle oligarchie remplaçant l'ancienne. Il y a eu des moments de liberté et de justice, mais les forces les plus anachroniques ont toujours dominé. Pour la première fois, une nouvelle attitude semble se faire jour grâce à laquelle on pourrait jeter les bases d'une paix solide pour réaliser la démocratie et la justice.

133. Evidemment, rien de tout cela n'aurait de sens si les pays d'Amérique centrale ne le voulaient pas eux-mêmes. Et il est certain que les pays se regardent mutuellement avec méfiance. Il existe une crise de confiance qui paraît exclure le désir d'un accord. Si tout cela était vrai cependant, on laisserait passer une occasion historique unique, car ce que l'on veut créer est un mode de coexistence basé sur les principes de l'égalité et du respect, et non un moyen de produire des accommodements artificiels. Penser aux problèmes avec petitesse, trouver des excuses pour les prétentions au pouvoir, ce n'est pas toujours là le chemin vers les transformations et les accords.

134. Le monde actuel est en proie à de nombreux conflits régionaux. Dans le passé, ils ont engendré des tensions internationales qui ont produit les horreurs de la guerre. L'existence de l'Organisation des Nations Unies a encouragé un climat plus propice aux négociations, mais on n'a pas toujours retenu les leçons du passé. Cependant, il existe différents organes créés aux termes de la Charte des Nations Unies pour traiter ces conflits. Dans le fond, l'Accord que nous célébrons aujourd'hui obéit à cette inspiration suprême : analyser avec intérêt les initiatives de paix qui ont été prises pour résoudre l'un des conflits régionaux les plus aigus de notre époque.

135. Je ne veux pas tomber dans l'excès d'optimisme mais je ne crois pas exagérer en affirmant que les Nations Unies ont devant elles l'une des tentatives les plus cohérentes, les mieux pensées et les plus pratiques pour trouver une solution à l'un de ces conflits. Ne nous laissons donc pas distraire par les circonstances, quelle que soit leur importance.

136. L'expérience historique montre que les contingences sont toujours porteuses de germes pouvant engendrer des maux énormes. Et ce qui est contingent dans le cas de l'Amérique centrale, c'est de ne pas se rendre compte que l'esprit et les règles établis par le traité de Contadora sont axés sur l'entente. Si l'on perd cela de vue, les extrémismes remplacent les réactions de maturité et de raison.

137. Nul ne sera assez simpliste pour permettre aux circonstances de l'entraîner et de lui faire perdre de vue son intérêt national. Mais à l'intérieur du Groupe de Contadora le dialogue est si bien établi que les consciences se connaissent entre elles, les esprits qui interviennent savent pourquoi, les connaissances personnelles comprennent les motivations et il est impossible que les parties se trompent mutuellement. J'ose dire que l'une des raisons pour lesquelles les autres membres de la communauté internationale ont

accueilli avec tant de sympathie les efforts du Groupe de Contadora et ont cru de bonne foi que cela pouvait résoudre les problèmes de nos frères en Amérique centrale, c'est qu'ils ont compris la série de conditions qui déterminent le visage complexe mais sincère de l'Accord de Contadora.

138. N'oublions pas que devant d'autres conflits régionaux, les dirigeants qui sont intervenus se sont laissé entraîner par les passions ou ont cru en telle ou telle position stratégique internationale. Ce qui manquait, c'était la perspective de l'indépendance de jugement, et on a envisagé les affaires politiques à distance et de façon impersonnelle, en les inscrivant uniquement dans le cadre de hautes stratégies militaires.

139. J'aimerais envisager le conflit régional d'Amérique centrale dans une perspective plus humaine. Nous savons que l'attention des grandes puissances s'y concentre, mais si le traité de Contadora traduit réellement les conditions historiques de la région, on pourra avoir accès à une dimension qui réponde mieux aux aspirations des peuples.

140. Le sens de ce débat doit être que les pays qui ne connaissent pas les efforts du Groupe de Contadora se rendent compte de leur véritable signification. Ce n'est pas le moment d'utiliser des arguments pour jeter le discrédit sur tel ou tel pays, c'est le moment de nous unir pour profiter de cette magnifique occasion de paix qui se présente à l'Amérique centrale. Je ne veux pas tomber dans le travers des faux idéalismes ou des positions commodes, mais je pourrais dire que c'est le débat de l'espérance. Il est vrai qu'il existe des réalités complexes et difficiles à résoudre, mais, précisément parce qu'il n'apparaît pas d'autre issue, l'entente précisée par les règles contenues dans le traité, qui est susceptible d'être révisé, pourrait avoir pour effet de nous pousser dans la voie qui convient.

141. Je pense toujours que lorsqu'une vérité s'impose, il y a une raison à cela. Contadora n'échappe pas à cette règle : sa vérité s'est imposée. Bien sûr, je pense également que lorsque les conflits s'aggravent dans la région, lorsque la violence éclate, lorsque surgissent des appréhensions dans tel ou tel sens, il est logique que beaucoup se demandent à quoi a servi l'effet de compromis de Contadora, et ainsi, son prestige semble ébranlé.

142. Mais nous devons nous rappeler qu'il s'agit d'un processus relativement récent et que la subversion ne date pas d'hier. Le mieux est donc de ne pas désespérer lorsque l'on examine objectivement les faits. Le processus de Contadora est heureusement parvenu à sa fin. Les pays intéressés ont commencé à faire part de leurs opinions. Comme l'indique le communiqué de Madrid susmentionné : "les ministres se sont accordés sur l'opportunité de retenir les observations formulées par les pays d'Amérique centrale qui pourraient aider à préciser le libellé du document sans en modifier l'équilibre".

143. Lorsque cela se produira nous saurons si le processus de Contadora a servi à quelque chose. Mais laissons de côté les idéologies et les intérêts limités et offrons à ce processus la chance de montrer à quoi il peut servir. Alors l'Organisation des Nations Unies, dont la tâche est d'établir les normes de la paix inter-

nationale, pourra dire si elle a trouvé dans le traité de Contadora un encouragement et une expression qui puissent justifier la haute fonction que la Charte lui a confiée.

144. Le moment est venu, me semble-t-il, de nous poser quelques questions. A qui profite la paix en Amérique centrale ? Quels sont les intérêts réels qui ont guidé les pays membres du Groupe de Contadora ? N'existe-t-il pas de nouvelles perspectives d'entente entre les pays d'Amérique centrale ? L'initiative de Contadora, même si elle n'aboutit pas à l'élaboration d'un document final, a-t-elle contribué à éviter des conséquences qui auraient pu se révéler désastreuses pour la région tout entière ? Les réponses positives à ces questions ne confèrent aucun caractère miraculeux aux activités du Groupe de Contadora. Mais si les réponses à ces questions ont eu une influence positive, c'est parce qu'elles avaient pour but d'instaurer un climat de paix, de stimuler une véritable démocratie et de promouvoir les réformes nécessaires en faveur de la justice sociale.

145. Réfléchissons un instant à ce que cela signifie dans un monde marqué par les affrontements les plus graves. Une analyse politique de toute société nous montrera le niveau d'excès et de contradictions auxquels sont soumis les efforts déployés par l'homme. Normalement, nombre de ces situations ont tendance à se focaliser sur les schémas politiques de notre époque. Contadora a essayé au contraire d'examiner les problèmes sous un angle différent afin de rétablir une alternative spécifiquement latino-américaine.

146. Notre dilemme, c'est que chaque société cherche à trouver sa propre version de ce qui constitue la justice pour une société. Lorsque ces versions sont si contradictoires qu'elles dégèrent en guerre civile, il est difficile de surmonter le problème sans déterminer qui est vainqueur et qui est vaincu. Les règles du jeu sont ainsi dictées par celui qui détient ou contrôle le noyau principal du pouvoir. Les révolutions triomphantes cherchent toujours à gouverner avec les dépouilles de leurs ennemis.

147. Mais le Groupe de Contadora, en modifiant ces lois du changement social, cherche à proposer de nouvelles règles. Il a été dit que, d'une façon générale, la règle constante en Amérique latine est celle de la révolution. Comme aucune élection n'était organisée, le seul moyen d'acquérir le pouvoir était de le faire en recourant à la force. Le sens de la justice faisant défaut, le mieux était d'exploiter le peuple et d'accumuler des fortunes. L'opinion publique n'existant pas, le mieux était de faire pression sur l'opposition pour l'empêcher de s'exprimer. Nous tous — notamment en Amérique centrale, mais également dans d'autres parties du continent — connaissons bien ce problème. Il est évident que ces circonstances expliquent la plupart des événements qui sont intervenus. Le vrai problème qui en découle n'est pas de bâtir des sociétés qui façonnent leurs propres règles, créant ainsi une source de fausse légitimité; il s'agit plutôt de transformer le chaos en stabilité pour le peuple, de maîtriser le passé en offrant les conditions d'un meilleur présent et de développer une dialectique du changement garantissant le respect des principes de la civilisation.

148. Tel est le sens du conflit qui concerne aujourd'hui pratiquement l'ensemble de l'Amérique cen-

trale. L'élément nouveau, c'est que pour la première fois on cherche à trouver une autre solution. Quelque barbare qu'ait pu être le passé, nous cherchons à le transformer en un avenir meilleur, où la guerre civile ferait place à la coexistence politique, le retard au progrès et la dépendance à l'égard des puissances extérieures à un sens réel de l'indépendance. Ces interprétations peuvent être considérées comme utopiques ou comme de simples exercices académiques ne reposant sur aucune base sociale concrète. Pourtant, ces idées et ces efforts se sont concrétisés dans les dispositions du traité de Contadora; ils constituent les divers instruments qui doivent être mis en œuvre et les règles du jeu qui, si elles étaient respectées, pourraient créer une autre dimension humaine.

149. Ces idées, aussi excessives ou hors de propos qu'elles puissent sembler, sont celles que je me permets d'avancer dans ce débat. En dépit de tout, elles traduisent l'essence d'une préoccupation et l'aboutissement d'un apprentissage. L'apprentissage des sociétés soumises aux destructions mutuelles peut conduire à un ordre des choses qui rendra à l'Amérique centrale son sens de l'unité, favorisant ainsi l'amorce d'un processus authentique de reconstruction.

150. Nous ne devons pas oublier qu'il y a quelques années, l'expérience de l'unité de l'Amérique centrale a été relativement positive et que son marché commun a été l'un des plus efficaces qui ait existé en Amérique latine. Il a bien existé, et s'il a subi une crise, c'est à cause de l'incapacité de surmonter les

pratiques totalitaires et les bouleversements civils. Mais il peut renaître. Les dispositions du traité de Contadora justifient cette croyance de ma délégation.

151. C'est pourquoi le Venezuela se félicite des réalisations du Groupe de Contadora et exprime l'espoir qu'il puisse encore progresser. Fort de cette conviction, mon pays a parrainé le projet de résolution A/39/L.6 et demande respectueusement aux autres pays représentés ici d'apporter leur appui unanime à ce texte.

La séance est levée à 13 h 5.

NOTES

¹ Voir *Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-huitième année, 2491^e séance.*

² *Ibid.*, trente-neuvième année, Supplément d'avril, mai et juin 1984, document S/16463.

³ *Activités militaires et paramilitaires au Nicaragua et contre celui-ci (Nicaragua c. Etats-Unis d'Amérique), mesures conservatoires, ordonnance du 10 mai 1984, C.I.J. Recueil 1984, p. 169.*

⁴ Voir *Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-neuvième année, 2557^e séance.*

⁵ *Ibid.*, trente-huitième année, Supplément d'octobre, novembre et décembre 1983, document S/16041, annexe.

⁶ *Ibid.*, Supplément de juillet, août et septembre 1983, document S/15877, annexe.

⁷ *Ibid.*, trente-neuvième année, Supplément d'avril, mai et juin 1984, document S/16633.

⁸ *Ibid.*, par. 4.